

N°2025

1080

MESRI/SG/DGCOB/DBE



Ouagadougou, le 26 SEPT 2025

COMMUNIQUE

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études de *master, d'ingénierat et de doctorat dans les universités publiques de la zone Afrique* (hormis le Burkina Faso) au titre de l'*année académique 2025-2026*, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : services.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponibles est de :

Quota mixte : quarante (38)

Pour les études de master : **onze (11)**

Pour les études d'ingénierat : **dix-sept (17)**

Pour les études de doctorat : **dix (10)**

Quota filles : six (06)

Pour les études de master : **doux (02)**

Pour les études d'ingénierat : **deux (02)**

Pour les études de doctorat : **deux (02)**

NB :

- Les étudiants inscrits dans les écoles inter-états et sous régionales ne sont pas éligibles à la présente offre de bourses.
- Les élèves des classes préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) admis dans les écoles d'ingénieurs ne sont pas éligibles à la présente offre de bourses.
- Les étudiants inscrits dans les universités publiques du Burkina Faso ne sont pas éligibles à la présente offre de bourses.

2. Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout étudiant de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

2.1. Pour les études de niveau master

- être titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent avec au moins la mention « **assez bien** » ($\geq 12/20$) ;
- avoir une préinscription en première année du cycle de master au titre de l'*année académique 2025-2026 dans une université publique de la zone Afrique* ;
- **ne pas être âgé de plus de 27 ans révolus au 31 décembre 2025** ;
- **ne pas être salarié du public ou du privé.**

2.2. Pour les études de niveau ingéniorat

- être titulaire d'un DTS, d'un BTS, d'un DUT, du diplôme d'ingénieur des travaux ou d'une licence en sciences et technologies, avec au moins la mention « **assez bien** » ($\geq 12/20$) ;
- **ne pas être âgé de plus de 26 ans révolus au 31 décembre 2025** pour les candidats titulaires du DTS, d'un BTS, d'un DUT ;
- **ne pas être âgé de plus de 27 ans révolus au 31 décembre 2025** pour les candidats titulaires du diplôme d'ingénieur des travaux ou d'une licence en sciences et technologies ;
- avoir une préinscription en première année du cycle d'ingéniorat au titre de l'*année académique 2025-2026 dans une université publique de la zone Afrique* ;
- **ne pas être salarié du public ou du privé.**

2.3. Pour les études de niveau doctorat

- être titulaire d'un master, d'un diplôme d'ingéniorat ou tout autre diplôme jugé équivalent avec **au moins la mention « assez bien » ($\geq 12/20$)** ;
- avoir une préinscription en première année du cycle de doctorat au titre de l'*année académique 2025-2026 dans une université publique de la zone Afrique* ;
- **ne pas être âgé de plus de 32 ans révolus au 31 décembre 2025** pour les candidats de sexe masculin et de **plus de 34 ans révolus au 31 décembre 2025** pour les candidats de sexe féminin;
- **ne pas être salarié du public ou du privé.**

3. Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent comporter les **fichiers scannés** des pièces suivantes :

- la fiche de candidature dûment renseignée (à télécharger sur la plateforme services.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;
- une copie de l'original du certificat de nationalité burkinabè ou la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè.

3.1. Pour les études de niveau master

- une photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme de la licence ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois (03) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- une attestation de préinscription en première année de master au titre de l'année académique 2025-2026 dans une université publique de la zone Afrique.

3.2. Pour les études d'ingénierat

- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des diplômes (ou les photocopies légalisées des attestations des diplômes) du DTS, du BTS ou du DUT, de la licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des deux (02) dernières années d'études pour les titulaires du BTS, DTS, DUT comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois (03) dernières années d'études pour les titulaires des diplômes d'ingénieur de travaux ou de licence comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- une attestation de préinscription en première année d'ingénierat au titre de l'année académique 2025-2026 dans une université publique de la zone Afrique.

3.3. Pour les études de niveau doctorat

- la photocopie légalisée du diplôme de la licence ;
- la photocopie légalisée du diplôme du master ou de tout autre diplôme jugé équivalent (ou la photocopie légalisée de l'attestation du diplôme) ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des deux dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ;
- une preuve d'admission en première année de doctorat au titre de l'année académique 2025-2026 dans une université publique de la zone Afrique délivrée par les autorités de l'école doctorale.

4. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers à l'adresse suivant : **services.campusfaso.bf/**.

Pour la procédure, le candidat doit suivre les étapes suivantes :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- ouvrir un navigateur puis accéder à l'adresse **services.campusfaso.bf/** et s'y connecter avec son INE ;

- aller dans le module « Bourse », puis cliquer sur la rubrique « Candidature » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et charger la version scannée de toutes les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Important : les pièces constitutives du dossier doivent être scannées avec un scanner ou un appareil adapté à cet effet afin que les documents soient exploitables. Les scans des photos et les scans illisibles ne seront pas acceptés.

Tout dossier de candidature doit être déposé en ligne, dans la période allant **du 29 septembre au 12 octobre 2025 jusqu'à 23 heures 59 minutes** sur le site : services.campusfaso.bf dans la rubrique bourse.

5. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.

6. Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne de tous les semestres du cycle.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné**.
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte.**
- Tout dossier comprenant une pièce devant faire l'objet de légalisation comme exigé par le communiqué et qui ne l'est pas **ne sera pas examiné**.
- **Le dossier des candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne seront pas examinés.**
- **Toute attribution d'une bourse pour des études dans une spécialité choisie est définitive, tout changement de spécialité entraîne systématiquement la déchéance de la bourse.**

- La traduction officielle en français des pièces constitutives du dossier qui sont dans une autre langue doit être annexée auxdites pièces.
- Les frais de formation sont pris en charge conformément aux textes réglementaires.
- Les candidats ayant déjà bénéficié de la bourse nationale pour un niveau d'études donné ou équivalent ne sont pas éligibles s'ils postulent pour le même niveau d'études ou pour le niveau équivalent.
- Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso, les filières et les lieux de formation retenus des bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités.
- L'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.
- Tout dossier de candidature d'un étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné.
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

7. Complément de dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour ces bourses devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB ex CIOSPB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- une photo d'identité récente ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) de couleur verte pour les filles et jaune pour les garçons.

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

